

Titre : DIRECTEUR/DIRECTRICE, COORDINATION DE LA DÉCENNIE DES NATIONS UNIES POUR LES SCIENCES OCÉANIKES

Numéro du poste : IOC 002

Classe : D-1

Secteur de tutelle : Commission océanographique intergouvernementale

Lieu d'affectation : Paris (France)

Domaine : Coordination du programme

Type de contrat : Engagement de durée définie

Durée du contrat : 2 ans (renouvelable)

Recrutement : Candidats internes et externes

Date limite (minuit, heure de Paris) : 8 juillet 2026

Poste sous l'égide des articles de l'UNEP/IOC - Engagement en vertu de l'Organisation internationale pour la durabilité et l'équité intergénérationnelles.

CADRE ORGANISATIONNEL

La Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO (COI) est l'organe chef de file chargé des sciences océaniques au sein des Nations Unies, notamment de la coopération internationale et de la coordination des programmes relatifs aux sciences de la mer, aux observations et services océaniques et au renforcement des capacités dans ces domaines. La COI permet aux États membres d'améliorer leur compréhension et leur gestion des océans, et contribue ainsi au développement durable, à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (en particulier l'ODD 14), à la réduction des risques de catastrophe, à l'action climatique et à la résilience. La Commission dirige la mise en œuvre de la *Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (2021-2030)* et mène des activités dans plusieurs domaines thématiques, parmi lesquels les systèmes mondiaux d'observation de l'océan, l'alerte rapide aux tsunamis et l'initiation à l'océan.

APERÇU DES FONCTIONS DU POSTE

Sous la supervision directe du Secrétaire exécutif et Sous-Directeur général pour la COI (ADG/IOC), le/la titulaire de ce poste joue un rôle stratégique dans l'optimisation de la collaboration entre les sections et les sous-commissions régionales de la COI, notamment dans le cadre de la stratégie à l'échelle de la COI sur la planification et la gestion durables des océans (PGDO) et de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (Décennie de l'Océan). Il/elle est chargé(e) de garantir l'efficacité des travaux de l'Unité de coordination de la Décennie en définissant la direction stratégique et opérationnelle de la mise en œuvre de la Décennie de l'Océan, ainsi que de tirer parti de l'impact de la Décennie pour renforcer les activités de programme fondamentales de la COI. Il/elle est chargé(e) de la bonne exécution de la stratégie à l'échelle de la COI sur la planification et la gestion durables des océans, cadre stratégique permettant d'apporter un soutien coordonné à la PGDO dans les États membres. Un volet important de ce travail consistera à guider la mise en œuvre des programmes régionaux menés par les sous-commissions de la COI, en collaboration avec les sections de la Commission, afin d'assurer la bonne exécution du Programme et budget global de la COI, ainsi qu'à assurer la liaison avec les partenaires au sein et en dehors du système des Nations Unies afin de faciliter une collaboration efficace à l'interface entre sciences et politiques.

Le/la titulaire dirige et supervise la mise en œuvre d'une série d'activités et de projets financés au titre du Programme ordinaire (contributions mises en recouvrement) et par des fonds extrabudgétaires (contributions volontaires) ; évalue les performances et oriente les flux de travail horizontaux ; élabore des stratégies coordonnées et transversales pour répondre à l'évolution du paysage, des approches et des cadres en matière de politiques relatives à l'océan ; assure la conduite et la gestion du changement ; soutient la mobilisation de ressources extrabudgétaires. Le/la titulaire est chargé(e) d'établir des partenariats clés, notamment avec le secteur privé, la société civile et d'autres institutions des Nations Unies, et de représenter la COI lors de réunions et de forums de haut niveau.

PRINCIPAUX RÔLE ET RESPONSABILITÉS

Coordination de la Décennie de l'Océan

- En qualité de Directeur/Directrice de l'Unité de coordination de la Décennie, superviser le développement et la mise en œuvre des buts et des objectifs de la Décennie de l'Océan, en suivant notamment une approche axée sur les résultats, et traduire la vision de la Décennie de l'Océan en un écosystème d'actions et de structures de coordination de la Décennie produisant des connaissances utiles pour éclairer l'élaboration des politiques et la prise de décisions jusqu'en 2030 et au-delà.

- Conseiller les États membres sur la mise en œuvre de la Décennie et les amener à y participer, notamment en assurant une supervision intergouvernementale et stratégique, en établissant des mécanismes nationaux de coordination et en participant aux programmes de la Décennie, tout en examinant régulièrement les ambitions stratégiques de la Décennie définies dans le processus « Vision 2030 ».
- Guider le suivi des progrès de la Décennie au moyen d'un mécanisme efficace de suivi et d'évaluation et faciliter la présentation de rapports aux organes directeurs de la COI et de l'UNESCO, ainsi qu'à d'autres entités des Nations Unies compétentes (par exemple, l'Assemblée générale des Nations Unies), tout en recherchant les possibilités de renforcer sans relâche la participation des entités des Nations Unies à la Décennie.
- Renforcer la fonction de coordination de la Décennie de la COI et diriger, en tant qu'autorité reconnue, la mise en œuvre de la Décennie en collaboration avec les entités des Nations Unies compétentes dans le cadre de mécanismes tels qu'ONU-Océans.
- Améliorer la coopération et la communication entre les parties prenantes, notamment le secteur privé, ainsi que la mise en place de partenariats visant à accélérer la constitution et l'application de connaissances sur l'océan et leur actualisation au niveau des politiques/de la société, en veillant s'il y a lieu à optimiser les contributions des programmes de la COI.
- Élaborer et mettre en œuvre des approches et des outils novateurs permettant de renforcer le recours aux données scientifiques et aux connaissances générées dans le cadre de la Décennie afin d'éclairer la formulation des politiques et la prise de décisions, et coordonner leur reproduction et leur transposition à plus grande échelle au sein de la COI.
- S'employer à travers l'ensemble des programmes et des sous-commissions régionales de la COI à tirer parti de l'impact de la Décennie pour renforcer les activités de programme fondamentales de la Commission, le rôle de la COI au sein du système des Nations Unies et celui des sous-commissions régionales, qui constituent les premiers organismes régionaux de coordination dans le domaine des sciences océaniques.

Mise en œuvre d'une approche coordonnée à l'échelle de la COI en matière de planification et de gestion durables des océans (PGDO)

- Diriger l'action menée par la COI en matière de PGDO, notamment la coordination et le suivi de la mise en œuvre de la stratégie à l'échelle de la COI dans ce domaine. Il s'agit notamment de collaborer avec les différents programmes et sous-commissions régionales de la COI afin de coordonner la mise en place d'une chaîne de valeur des sciences océaniques cohérente et adaptée aux besoins, qui s'appuie sur d'autres initiatives telles que l'architecture de données de la COI, dans le but de fournir des données, des informations et des connaissances pertinentes à l'appui des activités de la PGDO dans les États membres et chez les partenaires.
- Consulter les États membres, notamment les petits États insulaires en développement (PEID) et les pays les moins avancés (PMA), quant aux besoins prioritaires en matière de PGDO, et élaborer et diriger la mise en œuvre d'initiatives visant à apporter un soutien technique et à renforcer les capacités. Diriger les efforts de mobilisation des ressources à l'appui de ces initiatives.
- Aider les sous-commissions régionales à mettre en œuvre efficacement des activités en matière de PGDO avec les États membres, en tenant compte des besoins spécifiques des PEID et des PMA.
- Assurer la liaison avec les partenaires du système des Nations Unies et les partenaires extérieurs œuvrant dans le domaine de la PGDO afin d'identifier des synergies et de mettre en place des collaborations et des partenariats pour aider la COI à s'acquitter de son mandat en matière de PGDO.
- Diriger des activités de sensibilisation visant à renforcer le rôle prépondérant de la COI dans les approches de PGDO au sein du système des Nations Unies et auprès des partenaires extérieurs.
- Guider la mise en œuvre du programme de la Décennie concernant la planification durable de l'océan, en facilitant la mise en place de partenariats institutionnels et en veillant à ce que les États membres adhèrent pleinement à la conception et à la mise à disposition de ressources dans ce domaine au niveau national, ainsi qu'en tirant parti des résultats du programme pour soutenir les activités à long terme de la COI dans le domaine de la PGDO.

Régions et conception des programmes

- Donner des orientations stratégiques aux chefs des secrétariats régionaux de la COI et assurer leur supervision en matière de définition des priorités, de planification des travaux, de mobilisation des ressources et de développement de partenariats, afin qu'ils s'acquittent de leur mandat conformément au cadre de résultats de la COI et au plan de mise en œuvre du Secrétariat.
- Faciliter la collaboration et les échanges réguliers entre les chefs des secrétariats régionaux de la COI, les chefs de section et les autres responsables pour faire en sorte que l'établissement des priorités de programme à l'échelle mondiale tienne compte des priorités régionales des États membres, et élaborer et appliquer continuellement des mesures visant à ce que les États membres des sous-commissions régionales et les partenaires régionaux contribuent à la définition et à la planification collectives des priorités de la COI.

- Contrôler l'efficacité et l'impact des programmes régionaux, collaborer avec les chefs des secrétariats régionaux de la COI afin d'adopter, si nécessaire, des mesures correctives leur permettant de s'acquitter efficacement de leur mission, et coordonner les rapports soumis par les sous-commissions de la COI aux organes directeurs de la Commission.
- Favoriser et promouvoir la participation des secrétariats des sous-commissions à l'élaboration et à l'exécution des projets extrabudgétaires afin de répondre aux priorités définies.
- Piloter l'établissement des priorités et la planification des travaux des sous-commissions de la COI pour une meilleure adéquation entre sciences et politiques et la mise en place efficace de cadres régionaux pertinents en matière de politiques/de gestion des océans.
- Veiller à ce que les sous-commissions de la COI apportent une contribution significative aux résultats concrets de la Décennie de l'Océan, en donnant des orientations stratégiques aux structures de coordination régionales et en suscitant des actions de la Décennie régionales, conformément au mandat de la COI.

Elaboration des politiques et questions stratégiques

- Définir des domaines d'action en vue d'une collaboration entre les États membres conformément à la Stratégie à moyen terme de la COI dans son ensemble, au cadre de résultats de la COI et sa contribution aux cadres et processus mondiaux en matière de gouvernance des océans (Programme 2030/Conférence des Nations Unies sur l'océan, Cadre de Sendai, CCNUCC, Cadre mondial de la biodiversité de la CBD et instrument relatif à la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale dans le cadre de l'UNCLOS), et à l'appui des approches scientifiques de l'économie océanique durable.
- Suivre les progrès techniques relatifs à la gestion de l'océan et aux applications scientifiques, et identifier l'évolution des obligations en matière de politiques marines, en particulier celles qui découlent des cadres des Nations Unies. Construire, entretenir, consolider et étendre les partenariats de recherche et de politique avec un réseau de partenaires de haut niveau, notamment avec les universités, les organisations intergouvernementales, les organes gouvernementaux, le secteur privé, les dirigeants des médias, les organisations de la société civile, les académies, les chaires UNESCO, les centres de catégorie 2, les centres de collaboration de la Décennie et d'autres organismes concernés.
- Conformément au cadre de résultats de la COI, proposer des priorités en vue de l'élaboration de contributions à l'appui des décisions de la COI et en assurer la coordination, à l'intention des États membres et dans le cadre des processus multilatéraux. Apporter des conseils stratégiques concernant l'élaboration de politiques relatives à l'océan ainsi que les contributions de la COI aux processus interinstitutions pertinents des Nations Unies tels qu'ONU-Océans, l'évaluation mondiale de l'océan, le rapport du Secrétaire général sur les océans, l'UN-ICP, et contribuer de manière générale à accroître la visibilité des travaux de la COI au sein des Nations Unies.
- Recommander des approches, des plans, des élargissements et des changements en ce qui concerne les programmes et les projets ; élaborer et proposer des activités en adéquation avec les politiques, à soumettre à l'approbation des organes directeurs de la COI.
- Servir de point focal au sein de la COI pour les activités liées à l'océan au sein des secteurs de l'UNESCO, et diriger la présentation de rapports aux organes directeurs de l'UNESCO sur les questions pertinentes.

Assumer d'autres tâches en fonction des besoins, par exemple :

- représenter la COI lors de réunions et conférences de haut niveau internes et extérieures ;
- participer aux mécanismes de gestion de haut niveau mis en place au sein de la COI et d'autres structures de l'UNESCO ;
- conduire les efforts visant à instaurer une action interdisciplinaire au sein de la COI et avec d'autres secteurs de l'UNESCO.

Pour de plus amples informations concernant les programmes spécifiques mentionnés ci-dessus, les candidats peuvent consulter notre site Web (<https://fr.unesco.org/>) et/ou les documents ci-après : *41 C/4 (Stratégie à moyen terme de l'UNESCO pour 2022-2029)*, *43 C/5 (Projet de programme et budget de l'UNESCO pour la période 2026-2029)* et *Stratégie à moyen terme de la COI pour 2022-2029*.

COMPÉTENCES (Fondamentales/Managériales)

Communication (F)
 Responsabilité (F)
 Innovation (F)
 Partage des connaissances et volonté constante d'amélioration (F)
 Planification et organisation (F)
 Culture du résultat (F)
 Travail en équipe (F)
 Professionnalisme (F)

Création de partenariats (M)
 Conduite et gestion du changement (M)
 Développement d'une réflexion stratégique (M)
 Aptitude à prendre les bonnes décisions (M)
 Gestion de la performance (M)
 Direction et autonomisation des collègues (M)

Pour en savoir plus, veuillez consulter le [Référentiel des compétences de l'UNESCO](#).

QUALIFICATIONS REQUISES

Formation

- Diplôme universitaire supérieur (master ou équivalent) dans le domaine des sciences océaniques, des sciences de la mer ou dans un domaine apparenté au programme de la COI.

Expérience professionnelle

- Un minimum de 15 années d'expérience professionnelle pertinente à des niveaux de responsabilité croissants, axée sur les sciences de la mer ou des domaines apparentés, dont au moins cinq années d'expérience au niveau international.
- Solide expérience des tendances, des exigences et des défis dans le domaine des sciences océaniques et de la gestion des océans, y compris dans les pays en développement.
- Aptitude avérée à établir et entretenir avec succès des partenariats aux niveaux mondial, local et communautaire.
- Aptitude avérée à établir des relations avec des institutions de premier ordre dans le domaine des sciences de la mer, et solide connaissance des recherches de pointe en ce qui concerne les stratégies relatives à l'océan.
- Expérience avérée dans le domaine du plaidoyer et de la mobilisation de ressources.
- Expérience solide et reconnue en matière de recherche appliquée novatrice.

Aptitudes/Compétences

- Connaissance du mandat, de la vision, de l'orientation stratégique et des priorités de l'Organisation et adhésion à ceux-ci.
- Aptitude au leadership institutionnel et sens poussé de l'objectivité et de l'intégrité professionnelle, tact, diplomatie et finesse politique.
- Aptitude à exercer un leadership intellectuel pour guider le personnel, et capacité de créer un climat de confiance et de gérer, diriger et motiver un personnel nombreux et divers dans un environnement multiculturel avec tact et dans le respect de la diversité, ainsi que de superviser la formation et le perfectionnement continu du personnel.
- Aptitude à cerner les grandes questions stratégiques et les opportunités, ainsi que les risques associés.
- Aptitude démontrée à la planification stratégique et excellentes compétences de gestion, notamment aptitude à gérer de multiples programmes et projets et des ressources financières et humaines, tout en exerçant la supervision et le contrôle voulus.
- Excellentes compétences en matière d'organisation, notamment aptitude à établir des plans et des priorités et à les mettre en œuvre efficacement.
- Excellent sens des relations humaines, y compris aptitude à gérer les relations à tous les échelons.
- Excellente aptitude à communiquer, à l'oral et à l'écrit, et aptitude avérée à dialoguer avec divers partenaires de rang élevé.

Langues

- Excellente connaissance et aptitude à la rédaction dans l'une des langues de travail de l'Organisation (anglais ou français).

QUALIFICATIONS SOUHAITABLES

Expérience professionnelle

- Expérience professionnelle au sein du système des Nations Unies et/ou dans le domaine des organisations internationales dans un cadre multilatéral.

Langues

- Connaissance pratique de la deuxième langue de travail (anglais ou français).
- Connaissance d'autres langues officielles de l'UNESCO (arabe, chinois, espagnol ou russe).

SALAIRES ET INDEMNITÉS

Les traitements de l'UNESCO se composent d'un traitement de base et d'autres prestations pouvant inclure, le cas échéant : 30 jours de congé annuel, allocations pour charge de famille, assurance maladie, régime de retraite, etc.

Le traitement annuel de départ pour ce poste est de l'ordre de 184 832 dollars des États-Unis.

Pour des informations complètes sur les salaires et indemnités, veuillez consulter notre Guide concernant les prestations dues au personnel.

PROCESSUS DE SÉLECTION ET DE RECRUTEMENT

Veillez noter que tous les candidats doivent remplir une demande en ligne et fournir des informations complètes et exactes avant la date limite susmentionnée.

Pour postuler, veuillez visiter le site Web de l'UNESCO Carrières. Aucune modification ne peut être apportée à la candidature une fois soumise.

Le processus peut inclure des entretiens vidéo préenregistrés et/ou des évaluations écrites, des entretiens avec un panel ainsi qu'une vérification des références. Les candidats peuvent être invités à fournir des informations supplémentaires en rapport avec les qualifications requises pour le poste.

Veillez noter que tous les candidats, sélectionnés ou non, seront informés en temps utile de la suite donnée à leur candidature.

Les candidats présélectionnés peuvent être intégrés dans les réservoirs de talents, sous réserve de leur accord (déclaration de confidentialité des données).

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- L'UNESCO rappelle que la considération dominante dans le recrutement du personnel doit être la nécessité d'assurer à l'Organisation les services de personnes possédant les plus hautes qualités de travail, de compétence et d'intégrité.
- L'UNESCO applique une politique de tolérance zéro à l'égard de toute forme de harcèlement.
- L'UNESCO s'est engagée à atteindre et à maintenir une répartition géographique équitable et diversifiée, ainsi que la parité des genres parmi les membres de son personnel dans toutes les catégories et à tous les niveaux. En outre, l'UNESCO est résolue à atteindre une diversité de personnel sur le plan du genre, de la nationalité et de la culture. Les candidatures de ressortissants d'États membres non et sous-représentés (veuillez cliquer ici pour la dernière mise à jour) sont particulièrement bienvenues et vivement encouragées.
- Les personnes issues de groupes minoritaires et de groupes autochtones, ainsi que les personnes handicapées, sont également encouragées à postuler.
- Toutes les candidatures seront traitées avec la plus grande confidentialité.
- Une mobilité mondiale est requise pour les membres du personnel nommés sur des postes internationaux.
- Si votre candidature est retenue pour un entretien, vous devrez fournir à l'avance une copie scannée du ou des grades/diplômes/certificats requis pour ce poste. L'UNESCO ne prend en considération que les qualifications de l'enseignement supérieur délivrées par un établissement accrédité/reconnu par la Base de données mondiale sur l'enseignement supérieur (WHED), une liste mise à jour par l'Association internationale des universités (AIU) et l'UNESCO. Cette liste peut être consultée à l'adresse suivante : <https://www.whed.net>.
- L'âge statutaire de départ à la retraite à l'UNESCO est fixé à 65 ans.
- Tout engagement à l'UNESCO est soumis à l'obtention d'un certificat d'aptitude médicale. En outre, la délivrance d'un visa par le pays d'affectation, qui sera facilitée par l'Organisation, est requise pour les postes internationaux du cadre organique.
- L'UNESCO ne prend de frais à aucune étape du recrutement.